



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 avril 2011 (05.05)  
(OR. en)**

**7718/11  
ADD 1**

**PV CONS 11  
JAI 170  
COMIX 161**

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL - ADDENDUM**

---

Objet: **3071<sup>ème</sup> session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES  
INTÉRIEURES), tenue à Bruxelles, les 24 et 25 février 2011**

---

## POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE<sup>1</sup>

**Page**

### **ORDRE DU JOUR (doc. 6924/11 OJ/CONS 11 JAI 132 COMIX 113)**

- Point 13. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux attaques visant les systèmes d'information.....3
- Point 14. Règlement modifiant le règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ("Bruxelles I").....3
- Point 15. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales .....3
- Point 16. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière (délibération publique).....3

o  
o o

---

<sup>1</sup> Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

## **DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

*(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)*

### **13. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux attaques visant les systèmes d'information**

- État de la situation

Le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des travaux sur ce dossier: L'examen de cette proposition se poursuivra au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil.

La présidence a indiqué que le ministre hongrois de la justice avait invité, par lettre, les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe à le faire.

### **14. Règlement modifiant le règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ("Bruxelles I")**

- Présentation par la Commission

Le Conseil a pris note de l'exposé de la Commission concernant la proposition modifiant le règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil.

### **15. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales**

- État de la situation

La présidence a indiqué l'état d'avancement de la procédure pour l'adoption de cette directive.

La Commission a présenté son point de vue sur la question et sur les étapes futures en liaison avec la feuille de route du Conseil visant à renforcer les droits procéduraux des personnes dans le cadre de procédures pénales.

### **16. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière (délibération publique)**

- Présentation par la Commission
  - doc. 6359/11 GENVAL 8 CATS 10 AVIATION 21 DATAPROTECT 9
  - doc. 6007/11 GENVAL 5 AVIATION 15 DATAPROTECT 6
    - + COR 1
    - + ADD 1
    - + ADD 2

Ce point sera traité lors de la prochaine session du Conseil JAI.